



*Le Président*

**DECISION N° 001/CENI/BUR/18 DU 16 FEB 2018 PORTANT  
CONVOCATION DU SCRUTIN ET PUBLICATION DU CALENDRIER DE L'ELECTION  
DES GOUVERNEUR ET VICE-GOUVERNEUR DE PROVINCES DU KWANGO ET DU  
MANIEMA**

**Le Bureau,**

Vu, telle que modifiée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement l'article 211 ;

Vu la Loi organique n°13/012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la Loi n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante, spécialement les articles 9, points 1 et 5, 23 nonies alinéa 2 et 24 ter ;

Vu la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, municipales et locales telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement les articles 11, 16 alinéas 1<sup>er</sup> et 2, 158 et 160 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Commission électorale nationale indépendante tel que déclaré conforme à la Constitution par la Cour Suprême de Justice, faisant office de Cour Constitutionnelle en son Arrêt R.CONST.267/TSR du 06 décembre 2013, spécialement l'article 60 ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°004/CAB/P/AN/AM/2013 du 07 juin 2013 portant entérinement de la désignation des Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°002/CAB/P/AN/AM/2015 du 09 novembre 2015 et n°003/CAB/P/AN/AM/2015 du 16 novembre 2015 portant entérinement des Membres du Bureau, en qualité respectivement de Président et de Vice-Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°02/CAB/P/AN/2017 du 15 juin 2017 portant entérinement des Membres du Bureau, respectivement en qualité de Questeur et de Questeur Adjoint de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°13/058 du 12 juin 2013 portant investiture des Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°15/083 du 16 novembre 2015 portant investiture de trois Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°17/023 du 24 juin 2017 portant investiture de deux Membres de la Commission électorale nationale indépendante

Vu la lettre du n°25/CAB/VPM/MINITERSEC/ERS/535/2018 du 07 février 2018 par laquelle le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, a notifié à la Commission électorale nationale indépendante les vacances créées aux exécutifs des provinces du Kwango et du Maniema, à la suite des motions de défiance adoptées contre les Gouverneurs des provinces précitées ;

Après délibération en Assemblée Plénière ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'organisation de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur des Provinces du Kwango et du Maniema est arrêtée conformément au calendrier en annexe de la présente.

**Article 2 :**

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

### Article 3 :

Les Membres du Bureau ayant l'inscription des candidats et le déroulement du scrutin dans leurs attributions ainsi que le Secrétaire exécutif national sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.





**CALENDRIER DE L' ELECTION DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DES PROVINCES  
DU KWANGO ET DU MANIEMA**

N°	Début	Fin	Durée (Jrs)	TACHES	Référence
1	vendredi 16 février 2018		1	Décision portant Convocation du scrutin et Publication du calendrier pour l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs	arts. 9 LO et 11 et 160 LE
2	<b>lundi 19 février 2018</b>	<b>vendredi 23 février 2018</b>	<b>5</b>	<b>Dépôt des candidatures auprès de la représentation provinciale de la CENI</b>	<b>arts. 16 al.1, 161, 162 et 163 LE</b>
3	samedi 24 février 2018	mercredi 28 février 2018	5	Ajout, Retrait ou Substitution des candidatures	art. 16 al. 2 LE
4	jeudi 1 mars 2018	jeudi 1 mars 2018	1	Transmission des dossiers physiques des candidats au Bureau de la CENI et Délibération en Plénière	art. 18 al. 3 LE
5	<b>vendredi 2 mars 2018</b>		<b>1</b>	<b>Publication de la liste des candidatures recevables et non recevables</b>	<b>arts. 134 al 2. et 164 al. 1 LE</b>
6	samedi 3 mars 2018	lundi 5 mars 2018	2	Dépôt des recours en contestation des listes des candidatures	arts. 25 et 165 al. 1 LE
7	mardi 6 mars 2018	lundi 12 mars 2018	7	Traitement des contentieux des candidatures par la Cour d'Appel	arts. 27 al. 4 et 165 al 2 LE
8	mardi 13 mars 2018		1	Notification des arrêts des Cours d'Appel à la CENI	arts. 27 al. 6 et 165 al 2 LE
9	<b>mercredi 14 mars 2018</b>		<b>1</b>	<b>Publication de la liste définitive des candidats par la CENI</b>	<b>art. 166 LE</b>

Handwritten signatures and initials in blue ink are present on the right side of the page, including a large signature at the top right and several smaller initials below it.



**CALENDRIER DE L' ELECTION DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DES PROVINCES  
 DU KWANGO ET DU MANIEMA**

N°	Début	Fin	Durée (jrs)	TACHES	Référence
10	mercredi 14 mars 2018	vendredi 23 mars 2018	10	Accréditation des témoins, des observateurs et des journalistes au SEP	arts 39 et 43 LE
11	vendredi 23 mars 2018	dimanche 1 avril 2018	10	Session extraordinaire des Assemblées provinciales	art. 167 LE
12	samedi 24 mars 2018	lundi 26 mars 2018	3	Campagne électorale	art. 167 LE
13	<b>mercredi 28 mars 2018</b>		<b>1</b>	<b>Vote des Gouverneur et Vice-gouverneur</b>	<b>arts. 169, 170 et 172 LE</b>
14	<b>mercredi 28 mars 2018</b>		<b>1</b>	<b>Annonce des résultats provisoires par la CENI</b>	<b>art. 71 LE</b>
15	jeudi 29 mars 2018	jeudi 5 avril 2018	8	Recours en contestation des résultats	art. 73 LE
16	vendredi 6 avril 2018	jeudi 12 avril 2018	7	Traitement des contentieux des résultats par la Cour d'Appel	art. 172 al. 1 LE
17	<b>vendredi 13 avril 2018</b>		<b>1</b>	<b>Publication des résultats définitifs par les Cours d'Appel</b>	<b>arts. 72 et 173 LE</b>
18	samedi 14 avril 2018	vendredi 20 avril 2018	7	Notification des arrêts des Cours d'Appel à la CENI	arts. 75 et 173 LE
19	<b>lundi 23 avril 2018</b>		<b>1</b>	<b>Transmission des dossiers physiques des candidats élus à la Présidence de la République pour investiture</b>	<b>art. 235 LE</b>

*(Handwritten signatures and initials)*

FAITA KINSHASA, LE **16 FEB 2018**

